

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet d'élaboration de la carte communale

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2019/005 en date du 21 juin 2019, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale.

Cette enquête publique se déroulera à la Mairie de JARNAGES du 11 juillet au 13 août 2019 inclus.

Mr Guy BONTEMS, Technicien supérieur en chef de la Direction Départementale de l'Équipement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie soit le lundi de 13 h 30 à 18 h 30, mardi – jeudi et vendredi de 9 h à 16 h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de JARNAGES (23140) – 42 , Grande Rue -.

Le dossier sera également consultable via le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://23jarnages.besaba.com/>

A noter que le public pourra aussi communiquer ses observations, propositions et contre-propositions, par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie-de-jarnages@orange.fr en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique et uniquement pendant la période de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- jeudi 11 juillet 2019 de 9 h à 12 h,
- jeudi 25 juillet 2019 de 14 h à 17 h,
- mardi 13 août 2019 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie de Jarnages.